

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2015-0230/DC/SJ du 14 octobre 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination de la présidente du comité déontologie et indépendance de l'expertise

NOR : HASX1530765S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 14 octobre 2015,
Vu la décision n° 2013-0133/MJ du 6 novembre 2013 fixant la composition et les missions du comité déontologie et indépendance de l'expertise et nommant ses membres;

Vu le guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts adopté par la décision n° 2013-0101/DC/MJ du 24 juillet 2013,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Emmanuelle Prada Bordenave est nommée présidente du comité déontologie et indépendance de l'expertise, en remplacement de M. Alain Christnacht, démissionnaire.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 14 octobre 2015.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU